

« Machiavel au miroir de Bayle »
Isabelle Moreau - University College London

La présence matérielle de Machiavel dans le *Dictionnaire*¹ est assez réduite, si l'on excepte l'article qui porte son nom. Les renvois entre articles sont limités et peu significatifs, à l'exception de ceux aux articles « Hospital » et « Corbinelli ». Quant aux renvois aux ouvrages de Machiavel, les *Discours sur Tite Live* sont cités dans l'article « Savonarola », son *Histoire de Florence* apparaît dans les articles « Politien » et « Sixte IV » ; le *Prince*, dans les articles « Charles-Quint », « Louis VII » et « Savonarola ». C'est assez peu, pour un auteur si controversé qu'il est presque impossible d'écrire sur lui de manière mesurée. C'est pourtant sur la base de ce corpus que j'aimerais présenter les éléments d'une réhabilitation paradoxale de Machiavel².

L'article « Machiavel » est un article de taille moyenne, dont la subtilité peut échapper à première vue. L'information biographique ne diffère pas substantiellement de ce qu'en disait, par exemple, le dictionnaire de Moreri³, sinon qu'elle est plus développée et complétée de remarques qui font toute la différence. On peut être frappé de l'importance accordée aux rumeurs qui font la réputation d'un auteur : Machiavel est souvent décrié mais il est rarement lu comme il faut. Qu'il s'agisse des « contes » sur son irréligion ou de la réception de ses œuvres, Machiavel apparaît comme un homme à l'identité politique fuyante, dont bien peu parlent, nous dit Bayle, « sans donner leur malédiction à sa mémoire »⁴. L'article de Moreri se contentait d'une assertion lapidaire : « Les maximes de sa politique sont extrêmement dangereuses. » Bayle ouvre la remarque E consacrée au *Prince* sur cette déclaration plus subtile :

Les Maximes de cet Auteur sont très-mauvaises : le public en est si persuadé, que le Machiavelisme, & l'Art de regner tyranniquement, sont des termes de même signification.⁵

Cette équivalence sémantique présente un double intérêt. Elle place d'emblée le débat sur le terrain de la raison d'État et de ses limites. Elle introduit également une distance énonciative entre le dictionnaire et ce dont il se fait l'écho, qui seule permet à son auteur d'analyser les mécanismes du discours « public » et d'en questionner les présupposés. Bayle se méfie des lieux communs et situe son discours à égale distance des registres de l'invective et de la louange excessive. La stratégie de réhabilitation de Machiavel passe ainsi d'abord par la réévaluation des critiques qui en ont été faites. Bayle, toutefois, ne nous donnera pas la liste de ceux qui ont réfuté Machiavel. Le lecteur curieux peut se reporter s'il le veut à l'ouvrage de Théophile Raynaud, indiqué en manchette⁶. À l'exhaustivité, Bayle préfère l'attaque ciblée : deux auteurs font ainsi l'objet d'un développement substantiel. Le premier, Innocent Gentillet, a publié en 1576 un *Discours sur les moyens de bien gouverner & maintenir en bonne paix un Royaume ou autre Principauté*. L'ouvrage, autrement intitulé l'*Anti-Machiavel*,

¹ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, cinquième édition de 1740, revue, corrigée et augmentée, 4 tomes, Genève, Slatkine Reprints, 1995. Nous avons utilisé ici les index mis au point par Van Lieshout, in H. H. M. Van Lieshout, *The making of Pierre Bayle's Dictionnaire historique et critique*, Utrecht, Holland University Press by, 2001.

² On se reportera à l'article de B. H. Mayer, *The Strategy of rehabilitation : Pierre Bayle on Machiavelli*, Studi Francesi, 33, 1989, p. 203-217.

³ Louys Moreri, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, 2 tomes, Lyon, chez Jean Girin & Barthelemy Riviere, rue Merciere, à la Prudence, & se vend à Paris chez Denis Thierry, sur S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plastre, M DC LXXXIII.

⁴ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel ».

⁵ *Ibid.*, remarque E.

⁶ *Ibid.*, manchettes (g) et (h) : Th. Raynaudus, de malis et bonis libris. Il s'agit du livre de Théophile Raynaud, *Mala e bonis ecclesiae, male, sive dispensatis lucubratio R. P. Theophili Raynaudi...*, Lugduni : sumptibus C. Prost, 1654, In-4°.

a eu un retentissement considérable comme en témoigne « la multitude des Editions & des Traductions »⁷ qu'il a connues. C'est pourtant là un bien piètre indice de son mérite, si l'on en juge par ce qu'en dit La Popelinière dans son *Histoires des histoires* :

Un Gentil esprit se reveilla parmy les François, pour en confuter les erreurs & impietez qu'il jugeoit trop ouvertes & si favorisées par le commun. Mais avec si pauvre succez, que pour ne se fonder qu'en auctoritez & assez mal propres exemples (dont les deux parties se peuvent ayder, & que le Florentin appelle ridicules) & se faire veoir despourveu de vives raisons qui sont les vrayes armes avec lesquelles il appelle tout le monde au combat : que le pauvre Auteur n'a sceu tirer pour recompense de tant de peines à defendre l'Estat, la Religion, & le devoir de tous ensemble : qu'injures & menaces au lieu des honneurs & autres dignes salaires que meritoit un tant affectionné & laborieux travail.⁸

Si le lecteur se réfère en complément, comme le lui suggère Bayle, au livre d'Adrien Baillet, *Des Satyres Personnelles. Traité historique et critique de celles qui portent le titre d'Anti*⁹, il n'y trouvera pas meilleure presse :

Les editions Latines faites en Allemagne & en Hollande sont entre les mains de tout le monde. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit au merite du Livre plustost qu'à la prevention generale des esprits contre Machiavel que l'on doive attribuer la multitude de ces editions. Le livre dépouillé des circonstances de l'Adversaire qu'il refute, est la production d'un Calviniste zelé, mais d'un mediocre Sçavant & d'un tres-petit Politique, au jugement mesme des Protestans :¹⁰

L'article « Gentillet » du dictionnaire n'apporte rien de plus. L'article, très court, se contente de renvoyer le lecteur à l'article « Machiavel » pour une discussion qui, on le voit ici, se limite à quelques citations bien choisies de La Popelinière, d'autant moins suspect de partialité en faveur de Machiavel qu'il est le premier à blâmer la tolérance que l'on a pour les livres « remplis de Maximes pernicieuses »¹¹.

Le second auteur qui se voit disqualifié par Bayle est Possevin. Là encore le choix est stratégique : Possevin est en effet celui qui, sans avoir lu Machiavel, « fut néanmoins cause que l'Inquisition le condamna ». La remarque F nous apprend qu'il faut attendre le Pontificat de Clément VIII pour voir les écrits de Machiavel mis à l'Index, grâce aux « vacarmes que firent à Rome le Jésuite Possevin, & un Prêtre de l'Oratoire nommé Thomas Bozius »¹². Or le Jésuite n'a pas lu le *Prince* : il n'en connaît que ce qu'il a pu en lire dans Gentillet et ce sont

⁷ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel », remarque E.

⁸ *Ibid.*, remarque E ; et manchette 44 : La Popelinière, *Histoire des Histoires*, livr VII, pag. 405-406. Voir l'édition établie par Philippe Desan : La Popelinière, *L'Histoire des histoires*, 2 tomes, Librairie Arthème Fayard (Corpus des œuvres de philosophie en langue française), 1989, t. 1, VII, p. 330, pour l'analyse de Machiavel ; p. 331 pour le jugement sur Gentillet cité par Bayle.

⁹ *Ibid.*, remarque E : « Consultez Mr. Baillet (43). » Manchette (43) : *Au II Tome des Anti*, pag. 129 & suiv.

¹⁰ Adrien Baillet, sous le pseudonyme de Albert Lainier de Verdon, *Des Satyres personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'Anti*, 2 tomes in-12, Paris, Antoine Dezallier, 1689, t. 2, p. 129-136 ; citation p. 130-131. Également partiellement cité en orthographe modernisée par B. H. Mayer, *The Strategy of rehabilitation : Pierre Bayle on Machiavelli*, article cité, p. 214. Nous rejoignons tout à fait ses analyses.

¹¹ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, remarque E. Voir aussi La Popelinière, *L'Histoire des histoires*, éd. citée, p. 330 : « On ne peut nier, qu'il n'aye esté homme judicieux, et qui a bien remarqué. Mais maljugé les actions des hommes. Indiscret et tres-malheureux au reste, de s'estre voulu moyenner quelque mémoire à l'advenir, par si extravagantes opinions qu'il a semé en ses livres, du Prince et de la Republique mesmement, qu'il dispense d'honneur, de promesse, serment, foy et tels autres liens de cette société humaine. Car encor qu'elles eussent esté vrayes, sa petite condition neantmoins, ne luy pouvoit acquerir assez d'auctorité, pour desmonter le commun de ses advis contraires. Moins encor pour la Religion. Le seul respect de laquelle, si audacieusement renversé plus que mis en doute : meriteroit de faire publiquement brusler tous ses livres. Et sont fort mal conseillez tous les Princes et Magistrats Chrestiens, de laisser si dangereuses leçons pour ordinaires voire plus recherchées instructions à la jeunesse de leur estat. »

¹² *Ibid.*, remarque F.

les erreurs qu'il reproduit qui trahissent son larcin. Comme dit Amelot de la Houssaye, dans la préface du *Prince* de Machiavel, c'est bien la preuve que Machiavel « *n'est censuré, que parce qu'il est mal entendu : & il n'est mal entendu de plusieurs, qui seroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le lisent avec préoccupation* »¹³. En l'occurrence, la Rome pontificale n'a rien trouvé à redire aux écrits de Machiavel lorsqu'ils sont parus. Et Bayle de préciser :

Le Prince de Machiavel fut publié environ l'an 1515, & dédié à Laurent de Medicis neveu de Leon X. Il ne fit nul tort à l'Auteur auprès de ce Pape, qui néanmoins est le premier qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liroient un Ouvrage défendu. [...] : ce que je remarque afin de faire connoître que l'impunité de ce Livre de Machiavel ne doit pas être attribuée à quelque relâchement général du Pontificat de Leon, par rapport aux mauvais Livres. [...] Hadrien VI, Successeur de Leon X, laissa en repos l'Ecrit de Machiavel. Clement VII, Successeur d'Hadrien VI, fit plus que cela : car, non seulement il trouva bon que Machiavel lui dédiât son Histoire de Florence ; mais aussi il accorda un privilege à Antoine Bladus, pour imprimer à Rome les Œuvres de cet Auteur. Les Successeurs de Clement VII, jusques à Clement VIII exclusivement, permirent dans toute l'Italie le débit du Prince de Machiavel, dont il se faisoit souvent des Editions, & des Traductions. On savoit pourtant que cet Ouvrage déplaisoit à quelques Docteurs ;¹⁴

Cette impunité peut s'expliquer par les mœurs politiques corrompues de Rome et des Principautés qui l'environnent. Un certain Boccalin, nous dit Bayle, a suggéré « que le Regne de quelques Papes avoit appris à Machiavel la Politique de son Prince »¹⁵. Or Machiavel n'est pas le premier à avoir imprimé de telles maximes. Une bonne part de la remarque E est ainsi consacrée à ses sources. Amelot de la Houssaye « prouve que Machiavel n'est que le Disciple ou l'Interprete de Tacite » ; Conringius l'accuse « de s'être enrichi des dépouilles d'Aristote » ; « Gentillet l'accuse d'être le Plagiaire de Bartole »¹⁶ ; et Bayle d'ironiser :

Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il a dérobé ses Maximes au Docteur Angélique le grand Saint Thomas d'Aquin. Voiez dans les Coups d'Etat de Naudé un long Passage du Commentaire de Thomas d'Aquin sur le V livre de la Politique d'Aristote.¹⁷

On trouve en effet, dans les *Considérations politiques sur les coups d'Etat* de Naudé, une longue citation tirée du *Commentaire* sur le cinquième des *Politiques*, texte XI, où ledit Docteur, après avoir « blâmé et dissuadé par toutes les raisons possibles la domination tyrannique », n'en donne pas moins (selon Naudé) « les avis et les règles communes pour l'établir » : assassinats ciblés des puissants, des riches et des savants ; suppression des écoles et autres lieux de savoir ; appauvrissement des populations ; dissensions et conflits entretenus parmi les peuples à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Auquel vient s'ajouter le texte XII, également cité par Naudé, où saint Thomas enseigne « l'hypocrisie et la simulation », le tyran ayant tout intérêt à masquer sa cruauté par un simulacre de vertu¹⁸. Et Naudé de conclure : « Voilà certes des préceptes bien étranges en la bouche d'un saint, qui ne

¹³ *Ibid.*, remarque E ; citation de la préface du *Prince* de Amelot de la Houssaye, « *De tous ceux qui censurent Machiavel [...], vous trouverez que les uns avouent, qu'ils ne l'ont jamais entendu, comme il paroît bien par le sens literal, qu'ils donnent à divers passages, que les Politiques savent bien interpreter autrement. De sorte qu'à dire la verité, il n'est censuré, que parce qu'il est mal entendu : & il n'est mal entendu de plusieurs, qui seroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le lisent avec préoccupation* : ».

¹⁴ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, remarque F.

¹⁵ *Ibid.*, remarque E et manchette (29) : Boccalin, Raguagli di Parnasso, Centuria I, capite LXXXIX.

¹⁶ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, remarque E.

¹⁷ *Ibid.*, remarque E.

¹⁸ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat* (1639), éd. Louis Marin, Les Éditions de Paris, 1989, chap. 1, p. 77-78.

différent en rien de ceux de Machiavel et de Cardan »¹⁹. Comme le signale Pierre Bayle dans une lettre à son frère datée du 21 juillet 1675, « ce livre [de Naudé] n'est guères chrétien » : l'auteur y « établit les plus pernicieuses maximes de Machiavel ; et il a raison de dire que tout le monde les condamne, mais que presque tous les Souverains les pratiquent »²⁰.

On sera dès lors sensible à l'ironie de Bayle qui met par manière de boutade saint Thomas sur le même plan qu'Aristote et Tacite, deux auteurs qui paraissent conjointement dans les textes de la première moitié du XVII^e siècle, lorsqu'il s'agit de faire l'éloge de la raison d'État. Le scandale est redoublé par l'autorité convoquée, Naudé étant de l'aveu même de Bayle un « esprit fort » dont les doctrines « ont de périlleuses conséquences »²¹. La filiation Aristote-Tacite-Machiavel esquissée par Bayle témoigne d'une interprétation autoritaire de Tacite, dont on trouverait l'aboutissement chez Amelot de la Houssaye, le traducteur du *Prince* de Machiavel et de *L'Homme de cour* de Baltasar Gracián, mais aussi l'auteur d'un *Discours politique sur Tacite*, publié en 1683. Amelot de la Houssaye y fait l'éloge de Tibère, distingue la morale des Princes de celle des particuliers et donne une extension maximale au crime d'État. Comme l'explique Étienne Thuau :

Pour les hommes du XVII^e siècle, Tacite et Machiavel appartiennent à la même famille d'esprit : penseurs non chrétiens qui s'appuient sur les seules lumières de la raison, ils apparaissent comme les maîtres des « secrets de la domination » et les grands techniciens du pouvoir absolu. Pour mieux établir leur consanguinité, des auteurs soulignent la filiation qui rattache ces deux penseurs à une source commune : Aristote.²²

S'il est vrai que Tacite connaît une certaine désaffection à la fin du siècle, pour ses excès de subtilité, « l'estime que plusieurs Princes ont eue pour ses ouvrages », nous dit Bayle, article « Tacite »²³, reste le plus grand éloge qu'on puisse faire de son génie. Le Pape Paul III, Cosme de Médicis, premier grand Duc de Florence et la reine Christine de Suède en ont fait leurs délices, au même titre que Catherine de Médicis et son fils Charles IX, la lecture du *Prince* de Machiavel, s'il faut en croire l'auteur (certes partial) du *Tocsain contre les Massacreurs*²⁴. Faut-il s'étonner de cet engouement, si les souverains pratiquent quotidiennement ce que tout le monde condamne par ailleurs ? Naudé l'affirmait dans les *Considérations politiques sur les coups d'Etat* ; Bayle le répète après lui à plusieurs reprises, non sans précautions toutefois. Ce qu'il avance ouvertement dans sa correspondance devient prudemment citation de citation dans le *Dictionnaire*. L'enchâssement énonciatif est un procédé de distanciation dont Bayle est coutumier, d'autant plus employé quand le sujet est délicat. À l'article « Machiavel », il cite son compte-rendu de la traduction du *Prince* par

¹⁹ G. Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, éd. citée, p. 78. Sur les rapports entre Cardan, Naudé et Bayle, voir l'article « Cardan » du *Dictionnaire historique et critique*.

²⁰ Pierre Bayle, *Œuvres diverses...*, La Haye : La Compagnie des Libraires, 1737, t. 1, 33^e lettre à M. son frère, 21 juillet 1675. Cité par B. H. Mayer, *The Strategy of rehabilitation : Pierre Bayle on Machiavelli*, article cité, p. 208.

²¹ P. Bayle, *Œuvres diverses...*, éd. citée, 33^e lettre à M. son frère, 21 juillet 1675.

²² Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Albin Michel, 2000 (1^e éd. Armand Colin, 1966), p. 54.

²³ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Tacite » : « Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions (E), & de les tourner vers le criminel ; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes ont eue pour ses Ouvrages (F). » Dans la remarque E, Bayle cite notamment le livre intitulé *Anonymiana ou Melanges de Poësies, d'Eloquence, & d'Erudition* (Paris, 1700), p. 10 : « Tacite étoit un habile politique, & encore un plus judicieux Ecrivain ; il a tiré des conséquences fort justes sur les événements des Règnes dont il a fait l'histoire, & il en a fait des maximes pour bien gouverner un Etat. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la Republique, leurs vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & de penetration à celles qui n'en avoient pas ; » etc.

²⁴ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel », remarque N.

Amelot de la Houssaye, paru dans la livraison de janvier 1687 des *Nouvelles de la République des Lettres*. Il y rapportait entre autres « cette pensée de Monsieur de Wicquefort » prise de la préface de la Houssaye²⁵ : « *Machiavel dit presque par-tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devoient faire* ». L'ensemble du compte-rendu mérite d'être rapporté ici :

La Préface «est pleine de reflexions qui frappent au but. On y lit entre autres choses cette pensée de Monsieur de Wicquefort, *Machiavel dit presque par-tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devoient faire*. Il est surprenant qu'il y ait si peu de personnes qui ne croient que Machiavel apprend aux Princes une dangereuse politique ; car au contraire ce sont les Princes qui ont appris à Machiavel ce qu'il a écrit. C'est l'étude du monde, & l'observation de ce qui s'y passe, & non pas une creuse meditation de Cabinet, qui ont été les Maîtres de Machiavel. Qu'on brûle ses Livres, qu'on les refute, qu'on les traduise, qu'on les commente, il n'en sera ni plus ni moins par rapport au gouvernement. Il faut par une malheureuse & funeste nécessité que la Politique s'éleve au dessus de la Morale ; elle ne l'avoue point, mais elle fait pourtant comme Achille, *jura negat sibi nata*. Un grand Philosophe de ce siecle ne sauroit souffrir qu'on dise qu'il a été nécessaire que l'homme pechast, je croi néanmoins qu'il avoue qu'à l'égard des Souverains le peché est desormais une chose nécessaire, sans que pour cela ils soient excusables ; car outre qu'il y en a peu qui se contentent du nécessaire, ils ne seroient point dans cette facheuse nécessité s'ils étoient tous gens de bien.»²⁶

Le jugement de Monsieur de Wicquefort est loin d'être isolé. Le chancelier Bacon avait dit la même chose, selon Bayle²⁷, et Sénèque avant lui prétendait qu'à l'exercice de la royauté, « les plus innocens apprendroient le crime sans l'aide d'aucun Précepteur »²⁸. C'est pourquoi c'est être « ignorant dans les affaires d'Etat » que de nier la pertinence de cette maxime : « qui nescit dissimulare nescit regnare »²⁹. C'est être naïf que de « vouloir parler de la Politique suivant qu'elle se traite & exerce aujourd'hui, sans rien dire de ces Coups d'Etat »³⁰. Nous avons là le dernier élément de réhabilitation de Machiavel : le *Prince* est un discours descriptif, et non prescriptif. Il s'agit d'une excellente observation du monde tel qu'il est. Bayle corrige ici de manière implicite l'équivalence initiale proposée par le « public » : le machiavélisme et l'art de régner sont termes synonymes, point n'est besoin d'être un tyran. Le seul reproche que pourrait encourir Machiavel, c'est qu'« il avance des Maximes qu'il ne blâme pas », là où « un bon Historien qui rapporte la pratique de ces Maximes la condamne »³¹. Il reste qu'on apprend dans l'histoire les mêmes maximes que dans le *Prince* et que « par accident la lecture de l'Histoire est très-propre à produire le même effet que la lecture de Machiavel »³². C'est dire si Machiavel mérite d'être condamné pour ce qu'il a écrit...

Or Bayle ne se contente pas de proposer les éléments d'une réhabilitation de Machiavel. C'est toute la sphère de la politique qui se voit soustraite au registre de l'éthique,

²⁵ Voir effectivement Amelot de la Houssaye, *Le Prince de Nicolas Machiavel, citoyen et secretaire de Florence, traduit & commenté par A. N. Amelot, sieur de la Houssaie*, Amsterdam, Henry Wetstein, 1684, préface (non paginée) : « Il faut suposer, dit Wicquefort dans son Ambassadeur, qu'il dit presque par tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devoient faire. »

²⁶ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel », remarque E ; *Nouvelles de la République des Lettres*, janvier 1687, p. 99.

²⁷ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel », manchette (27) : Bacon, de augment. Scientiar. Libr. VII, cap. II, pag. m. 397.

²⁸ *Ibid.*, manchette (28) : Seneca in Thyeste, Act. II, Vers. 312.

²⁹ *Ibid.*, remarque E.

³⁰ *Ibid.*, manchette (33). Il s'agit d'une citation des *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, page 77 de notre édition.

³¹ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Machiavel », remarque E.

³² *Ibid.*, remarque E

non pas de droit mais de fait : « Il faut par une malheureuse & funeste nécessité que la Politique s'éleve au dessus de la Morale ». Et il n'est même pas certain qu'il faille le regretter. Prenons le cas de l'article « Louis VII ». Ce roi régna au XII^e siècle et était pieux et charitable si l'on en croit Mézeray³³. Or si la dévotion et la piété sont incontestablement les plus grandes de toutes les vertus, nous dit Bayle, il est sûr qu'« il n'y a rien de plus capable de ruiner une Nation, que la conscience scrupuleuse de celui qui la gouverne ». L'extrême piété et les scrupules de conscience sont préjudiciables au bon gouvernement, parce que le prince et ses sujets « seront infailliblement la proie des autres Nations » où l'on pratiquera allégrement « toutes les ruses de la Politique »³⁴. Et Bayle de préciser :

Je ne parle point de cette piété qui consiste à faire bâtir de magnifiques Eglises, à étendre par la voie des armes les limites de sa Religion, & à extirper les Sectes. Cette espèce de piété sert quelquefois au bien temporel d'un Prince, à son agrandissement, à ses conquêtes : je parle d'une piété qui empêche de se servir des obliquités de la Politique : je parle d'une Conscience qui préfère toujours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les Maximes de l'Art de régner, qui sont contraires à l'exacte probité.³⁵

La piété interprétée au sens politique peut contribuer au prestige du Prince et servir de prétexte à une entreprise de conquête ou à une opération de police intérieure même si, précise Bayle en marge, « quelquefois aussi cette piété apporte un grand préjudice aux plus puissans Princes. La Maison d'Autriche l'a senti : la France le sent. » L'allusion aux conséquences politiques de la révocation de l'Édit de Nantes est ici transparente. La piété d'une conscience honnête, en revanche, n'a pas sa place à la Cour. Et Bayle de citer à l'appui les commentaires d'Amelot de la Houssaye, dans sa préface du *Prince*, sur les dangers d'être trop bon ou fidèle à sa parole.

L'article « Henri III » est plus ambivalent, mais d'autant plus intéressant que la question de la piété du Prince rencontre ici des enjeux politiques majeurs. Le règne de Henri III, fils de Catherine de Médicis, est en effet marqué par les troubles de la Ligue. Sa vie, nous dit Bayle, « fut tellement partagée entre les débauches & les dévotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre »³⁶, au point que le Pape Sixte V aurait dit, à propos de sa conduite : « *J'ai fait tout ce que j'ai pu pour me tirer de la condition de Moine, & il fait tout ce qu'il peut pour y tomber* »³⁷. C'est tout au moins ce qu'en rapporte Naudé dans ses *Considérations politiques sur les coups d'Etat*. En même temps, nous dit Bayle, « On doit avouer qu'il se surpassa lui-même dans l'exécution du projet de faire mourir le duc de Guise. »³⁸ S'il éprouva dans le particulier de sa conscience des « inquiétudes » certaines, il fit néanmoins paraître dans l'exécution de ce « grand coup » « beaucoup de prudence, & beaucoup de résolution »³⁹. Loin de condamner Henri III pour ce forfait, Bayle précise à l'article « Guise » combien il fut en réalité bénéfique à toute la France. L'assassinat du duc de Guise « fut un de ces Coups d'Etat qui ne peuvent être excusés que par la raison qu'ils sont absolument nécessaires au bien public »⁴⁰. Un coup d'Etat réussi donc, dont on se demandera s'il faut en attribuer le

³³ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Louis VII », remarque H.

³⁴ *Ibid.*, remarque H.

³⁵ *Ibid.*, remarque H.

³⁶ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Henri III ».

³⁷ *Ibid.*, « Henri III », remarque L ; et manchette (54) : Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, chap. I, p. 22 (citation p. 79 de notre édition).

³⁸ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Henri III ».

³⁹ *Ibid.*, « Henri III » ; voir aussi remarque K : « le roi y fit paroître beaucoup de vigilance, & beaucoup de fermeté, & une ame qui se possède assez bien pour prendre garde aux moindres choses qui pourroient nuire (50) ». Comparer avec remarque O sur les dévotions du roi et l'accusation d'hypocrisie par les Ligueurs. Pour Naudé également l'assassinat du duc de Guise et de son frère relève de la catégorie supérieure des coups d'État, cf. *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, éd. citée, p. 101.

⁴⁰ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Guise » (Henri de Lorraine Duc de) : « On peut dire que la violente résolution, à quoi la Cour de France se porta en cette rencontre, fut un de ces Coups d'Etat qui ne peuvent être

mérite au conseiller Corbinelli, qui avait lu bien souvent au Duc d'Anjou, futur Henri III, « le Prince & les Discours de Machiavel »⁴¹. Or si le portrait politique de Henri III reste ambivalent, celui du conseiller Corbinelli, en revanche, est nettement louangeur.

Aussi voudrais-je, pour terminer, déplacer l'analyse du prince à son ministre, suivant en cela trois indices disséminés dans l'article « Machiavel ». Le premier n'est autre qu'une invitation à aller lire l'article « Corbinelli ». Or ledit Florentin est un homme remarquable, « qui ne flattoit pas son maître en Courtisan foible & intéressé » mais « disoit la vérité hardiment ». C'était aussi un homme plein de « droiture » et incapable de la moindre lâcheté, en même temps qu'un parfait conseiller : « Il étoit homme de cabinet de plus d'une manière : il étoit même homme de courage & de résolution, autant que de manège & d'intrigue »⁴². Michel de l'Hôpital le tenait en grande estime, pour être « presque le seul courtisan que la Cour n'eût point gâtée »⁴³. Enfin, ajoute Bayle, « Ce qu'il y a de bien digne d'attention, est que l'on ne savoit pas de quelle Religion estoit Jacques Corbinelli (G). Cela peut faire soupçonner qu'il n'avoit que celle d'être honnête homme. »⁴⁴ Tous ces traits : le courage et l'adresse politique, l'attachement au vrai, l'intégrité et cette « Religion politique, à la Florentine »⁴⁵, selon l'expression de Jacques-Auguste de Thou, sont des traits que l'on retrouve décuplés dans l'article consacré à Michel de l'Hôpital. Or le lecteur est expressément renvoyé à cet article, dans la remarque E de l'article « Machiavel »⁴⁶, à propos du *Fragment de l'Examen du Prince de Machiavel* (qui reste la meilleure analyse critique du *Prince*, selon Bayle⁴⁷). Quel est le point commun ? Les deux articles du *Dictionnaire* et le *Fragment* traitent de la figure du bon ministre, et notamment de son attitude à l'égard des factions religieuses.

Commençons par Michel de l'Hôpital. C'est à l'évidence un ministre doté des trois vertus que Naudé estime absolument essentielles, à savoir la force, la justice et la prudence ; et pour la force d'âme au moins, Bayle cite expressément les *Considérations politiques sur les coups d'Etat*⁴⁸. Comme pour Corbinelli, on s'interroge sur sa foi, les Catholiques zélés tournant « en Proverbe la Messe du Chancelier, pour exprimer celle où on n'alloit que pour

excusez que par la raison qu'ils sont absolument nécessaires au bien public ; car si l'on eût laissé vivre le Duc de Guise, les Etats du Roiaume auroient fait sans doute en sa faveur ce qu'ils avoient fait en d'autres tems pour Pepin, & pour Hugues Capet : mais la translation de la Couronne auroit eu des suites bien plus funestes à tout le Roiaume dans le XVI siecle, qu'elle n'en eut au tems de Pepin & de Capet. » Dans la remarque D, Bayle précise que l'usurpation de la couronne par le duc de Guise aurait conduit à de furieux combats entre lui et le futur Henri IV, et la France « eût été le théâtre des plus horribles tragédies ; & pour comble de scandale, la Religion auroit été non seulement le prétexte, mais aussi la plus puissance machine de ces sanglantes opérations ». Si l'assassinat du duc de Guise a servi le royaume de France, il aura eu à terme des conséquences négatives pour Henri III, voir article « Henri III », remarque R, où Bayle dit que l'assassinat de Henri III par Jacques Clément est en fait un crime de toute la Ligue. À noter, enfin, article « Guise », remarque D, cette curieuse réflexion de Bayle où la criminalité du coup d'État est mesurée à l'effusion de sang qu'il force à répandre.

⁴¹ *Ibid.*, « Machiavel », remarque N.

⁴² *Ibid.*, « Corbinelli ».

⁴³ *Ibid.*, remarque C.

⁴⁴ *Ibid.*, « Corbinelli ».

⁴⁵ *Ibid.*, remarque G.

⁴⁶ *Ibid.*, « Machiavel », remarque E, à propos du *Fragment* : « J'en ai cité quelque chose dans les Remarques de l'Article du Chancelier de l'HOSPITAL. » Voir effectivement « Hospital », remarques H et S.

⁴⁷ *Ibid.*, « Machiavel », remarque E. Il s'agit du *Fragment de l'examen du Prince de Machiavel. Où il est traicté des confidens, ministres, et conseillers particuliers du Prince, ensemble, de la fortune des Favoris*, A Paris, Chez Abraham Pacard, ruë saint Jacques, au sacrifice d'Abraham, M DC XXII, Avec Privilege du Roy, in-12. Le *Fragment de l'Examen du Prince de Machiavel* est un texte lacunaire publié anonymement en 1622, que l'on attribue au juriste et philologue protestant Didier Hérauld.

⁴⁸ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Hospital », corps de l'article et manchette (t) ; G. Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, éd. citée, chap. V : « Quelles conditions sont requises au ministre avec qui l'on peut concerter les coups d'État », p. 159-160

obeir au Roi »⁴⁹. Il est en fait ce qu'on appelle un « Politique », également critiqué par les deux partis pour son choix de la tempérance et de la tolérance⁵⁰. Sitôt établi dans sa charge, en effet, il choisit de « cheminer droict en homme politique, & de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains de servir au Roy & à sa patrie »⁵¹. L'image de la droiture, déjà présente chez Corbinelli, n'empêche ni la dissimulation ni l'usage de « détours » et de « stratagemes »⁵² : comme dit Bayle, « Il falut donc qu'il nageât entre deux eaux »⁵³. Mais si la politique échappe au domaine de l'éthique, la charge de ministre n'en a pas moins sa déontologie : celle qui lui commande d'agir pour « le bien du Roiaume, & les véritables intérêts du Roi son Maître »⁵⁴. Le refus de se partialiser en est le corollaire, même et surtout lorsque les partis en présence se déchirent sur des questions de religion. Et c'est pourquoi Michel de l'Hôpital occupe une position d'exception dans l'histoire, au point que l'auteur du *Fragment de l'Examen du Prince de Machiavel*, et Bayle après lui, distinguent deux types de ministériat, selon qu'ils s'inspirent ou non de la conduite exemplaire du Chancelier. Je cite le *Fragment* à propos des ministres :

Il y en avoit deux sortes ; car ceux qui avoient esté nourris sous la discipline du Chancelier de l'Hospital, tenoient les maximes, qui estoient non seulement conformes à la pieté & moderation Chrestienne, mais utiles pour la conservation de la paix & manutention de l'auctorité du Roy. Les autres au contraire, soit par conscience sans beaucoup de science, soit pour faire bande à part, s'attachoient tellement à l'exterieur de la religion, qu'ils estimoient qu'il valoit mieux laisser embraser le Royaume, que d'y souffrir le moindre accommodement pour le fait de la Religion. Or ce qui est arrivé de ceste diversité d'opinions, a esté, que ceste derniere a grandement aydé à former, eslever & fortifier la Ligue ; & l'autre à la destruire & à redresser le Royaume, que la faction contraire avoit porté bien prés de sa ruine.⁵⁵

C'est dire si le Ministre « doit estre versé à bon escient en ceste matiere qui concerne les differens qui peuvent naistre en un Estat à cause de la religion »⁵⁶. L'ignorance est en effet la porte ouverte à toutes les manipulations. Pour l'auteur du *Fragment*, il faut en effet se méfier de deux catégories de personnes qui se mêlent d'influencer le roi ou son ministre : les gens de robe longue qui connaissent bien l'histoire et sont aptes à en tirer les maximes les plus à même de servir leurs intérêts⁵⁷ ; et les théologiens :

Mais sur tout quand on a affaire à un Theologien, qui vous prend à la conscience par des raisons tirées des mysteres de la religion, ou à quelque homme d'Estat ruzé, qui se sçait escrimer des mesmes armes ; c'est lors qu'un homme ignorant se trouve bien empesché, & où il demeure souvent ; & cela cependant arrive d'autant plus souvent, & d'autant plus facilement, que beaucoup de gens se laissent persuader qu'en matiere de religion il s'en faut rapporter à messieurs les Docteurs, & qu'il n'est point loisible aux particulier de jeter les yeux dans le Sanctuaire, d'où sont nais & naistront à l'advenir de tres-grands & tres-perilleux inconveniens, ces Messieurs faisant passer pour poincts

⁴⁹ P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Hospital », remarque D ; voir aussi même remarque et manchette (22) ce que rapporte Brantôme au tome II de ses *Mémoires* : « On le tenoit Huguenot, quoy qu'il allast à la Messe, mais on disoit à la Cour, Dieu nous garde de la Messe de Monsieur de l'Hospital. »

⁵⁰ *Ibid.*, remarque D : « C'est le destin ordinaire de ceux qui cherchent un tempérament entre les prétentions de deux Partis opposez : ils ne contentent ni l'un ni l'autre. »

⁵¹ *Ibid.*, remarque C, citation de l'*Histoire de François II* du Sieur de La Planche, p. 359-360.

⁵² P. Bayle, *Dictionnaire*, éd. citée, « Hospital », remarque C ; voir aussi remarque D la citation de Plutarque.

⁵³ *Ibid.*, « Hospital ».

⁵⁴ *Ibid.*, « Hospital ». L'attachement à la vérité participe de cette déontologie, et explique selon Bayle (et l'auteur du *Fragment*) la disgrâce du Chancelier. Voir « Hospital », remarque H et *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. XI. « De la seconde vertu du Ministre & Confident, qui est d'être veritable », p. 94-99.

⁵⁵ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. IX, p. 84-85.

⁵⁶ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. VIII, p. 49.

⁵⁷ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. VIII, p. 41-42.

de Religion des resolutions qui sont purement politiques, & faisans tomber, quand bon leur semble, toutes les deliberations sur quelque point de conscience, ainsi que nous avons discoursu fort au long en son lieu.⁵⁸

On retrouve ici le problème de la dévotion mal entendue, rencontré à l'article « Louis VII », dévotion également assimilée à la superstition⁵⁹ qui, lorsqu'elle sévit chez le prince ou son ministre, suscite les guerres civiles et conduit à la ruine des États. Que Bayle cite précisément ce texte à la remarque S de l'article « Hospital » ne doit pas surprendre. Nombre de problématiques abordées dans le *Fragment* ont une particulière résonance pour Bayle à l'époque où il rédige l'article. Si le *Fragment* propose une analyse critique du *Prince*⁶⁰, en effet, il développe surtout une réflexion élaborée sur les droits et les devoirs du ministre, en même temps qu'une analyse des troubles de la Ligue. Autre élément notable, son auteur est probablement du parti des Politiques⁶¹ – ce qui se traduit de deux façons. D'une part, il rappelle la souveraineté inconditionnelle du Prince et souligne « qu'il n'est jamais loisible au subject de se soulever contre le prince, pour quelque cause que ce soit »⁶². Il dénonce les sophismes des ligueurs, dont il rapporte la dernière partie du Manifeste⁶³, et plus largement s'en prend à tout ceux qui sous le masque du bien public prétendent remédier aux désordres en incitant à la rébellion armée. On ne peut pas ne pas penser, en lisant ces lignes, à la remarque L de l'article « Hospital » :

Un Ministre d'Etat, & sur-tout un Chancelier de Monarque, doit faire deux choses s'il veut bien remplir ses devoirs. L'une est de recommander très-fortement aux Sujets la soumission & l'obéissance : il ne leur doit parler d'autre chose ; qu'il ne s'amuse point à disputer avec eux, s'ils ont quelquefois le droit de se soulever, ou de ne pas obéir aux

⁵⁸ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. VIII, p. 44-45. On notera que la confession du ministre peut être différente de celle du prince, à condition qu'elle ne lui demande pas de douter de son maître ou de reconnaître une instance qui lui serait supérieure, cf. p. 150 : « Nous ne dirons qu'un mot sur ce subject ; Que si la religion contraire à celle du Prince n'est point contraire à sa domination, ny à son auctorité, & si elle ne lie point le Ministre de correspondance ou d'intelligence avec d'autres puissances ; en ce cas tant s'en faut que l'on doive avoir mauvaise opinion de ce ministre, ayant les autres parties requises, qu'au contraire... ». C'est dire si le bon ministre est ce qu'on appelle un « politique ».

⁵⁹ Sur l'assimilation entre dévotion et superstition, voir *Fragment*, éd. citée, p. 82-83 ; p. 87 : « Ce que nous recueillons donc de cecy, est, que ce Ministre & Confident du prince doit non seulement estre pieux & religieux, mais religieux avec science & cognoissance ; & non par une simple devotion obsequieuse ; autrement s'il se porte à la superstition, ou s'il laisse manier sa conscience à la volonté de celui à qui il se sera confié pour cela, ses affaires & celles de son maistre s'en pourroient porter bien mal, ainsi que les exemples du passé le tesmoignent assez. Recours à ce que nous avons traité au II livre. » Ainsi la piété du ministre doit être inséparable de ce que l'auteur nomme « ceste probité & prud'homme universelle » (p. 82), une prud'homme qui n'est pas sans rappeler les définitions de Charron dans *La Sagesse*.

⁶⁰ Il est évidemment difficile de juger de l'ampleur de la critique, dans la mesure où il s'agit d'un texte lacunaire. En l'état, la partie critique est limitée aux trente premières pages ; la suite fait porter l'analyse sur la figure du ministre, un point finalement assez vite traité par Machiavel au chapitre XXII du *Prince*. Voir *Fragment*, éd. citée, Livre V, chap. VII, p. 31, sur le ministre selon Machiavel : c'est « une idée des plus abstraites de toutes les imaginations de l'Academie de Platon, ou du portic des Stoïques ».

⁶¹ Probablement rédigé dans les années 1605-1606 et d'auteur inconnu, selon l'avis « Au lecteur », p. 5-6, ce texte lacunaire aurait pu être censuré aussi bien par un catholique que par un protestant : « ...les uns estimans que ces lacunes avoient esté faictes par quelqu'un de la Religion pretenduë Reformee, à cause mesme de ce qui est discoursu au Chap. XV. Et les autres au contraire, que cest escrit avoit passé par les mains de quelque Catholique scrupuleux, qui y avoit raturé ce qu'il croyoit estre escrit trop moderement & politiquement. »

⁶² *Fragment*, éd. citée, Livre V, chap. XXV, p. 301 ; cf. aussi p. 303 : « En second lieu, il se faut ressouvenir de ce que nous avons traité es livres precedens ; Que la puissance des armes estant entre les mains du souverain, il n'est loisible à aucun particulier de quelque qualité qu'il soit d'y porter la main pour ses interests sans sa permission & son auctorité. Si un particulier, tuë un homme le plus notoirement meschant & scelerat du monde, & que le Magistrat feroit mourir par un supplice exquis, il sera neantmoins puny comme homicide. »

⁶³ *Fragment*, éd. citée, livre V, chap. XXV « Des souslevemens qui surviennent sous pretexte de l'administration des Ministres, & de la grandeur des Favoris, et quel est le devoir des subjects en ces occurrences », p. 296.

Ordonnances qu'ils trouvent injustes & onéreuses. Il faut qu'il suppose comme une chose incontestable qu'ils n'ont pas ce droit. L'autre chose qu'il doit faire, c'est de représenter vivement & incessamment au Prince, que l'Autorité Roiale ne dispense point d'une soumission absolue à la justice, & qu'elle n'a nul droit, ni nul privilege, de contrevenir à la raison, à l'équité, à sa parole, &c. Mr. de l'Hospital s'acquittoit exactement de l'un & de l'autre de ces deux devoirs. Il prenoit le parti du Roi auprès des Sujets, & le parti des Sujets auprès du Roi.

D'autre part, l'auteur du *Fragment* défend le ministériat comme une nécessité, contre ces « gens de livres » qui soutiennent « que ces Conseils estroit & particuliers approchent plus de la domination violente » que de « l'administration legitime »⁶⁴. Toutes les affaires ne se pouvant indifféremment traiter au sein des conseils et des sénats⁶⁵, les coups d'Etat sont parfois une nécessité et sur ce plan, l'auteur du *Fragment* entend bien suivre la leçon de Machiavel⁶⁶. C'est là limiter de fait les prétentions des parlements et autres conseils traditionnels à contrôler les actions des Prince. Or dans la remarque K de l'article « Hospital », Bayle rapporte longuement les remontrances du Chancelier aux Parlements, soulignant à l'envie les funestes effets de l'insubordination de ces corps. Bayle ajoute également une « Reflexion sur ce que tant de gens disent, que le bien du Roiaume de France demande que les Parlemens y aient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont » qui est d'une extrême importance pour notre propos. D'aucuns assurent que l'ancien droit des parlements à rejeter les édits qui leur paraissaient injustes était une « digue [...] qui empêchoit que le peuple ne fût submergé sous le pouvoir arbitraire du Monarque ». Pour Bayle, ce droit est un principe de désordre et une cause certaine de troubles qui a été supprimé à bon escient.

Deux mots pour conclure. Ce refus de poser des bornes à l'autorité absolue du souverain et cette idée qu'il n'est jamais permis aux sujets de se soulever contre leur prince pour le maintien de la religion sont deux traits que ne désavoueraient pas un inconditionnel de l'absolutisme comme Gabriel Naudé. Naudé analysait les troubles provoqués par Cromwell en Angleterre en termes strictement politiques, comme une remise en cause des principes fondamentaux de la Souveraineté du prince par les corps intermédiaires de l'État, en

⁶⁴ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. II : « Si le Prince doit avoir des Confidens & Ministres speciaux », p. 4.

⁶⁵ *Fragment*, éd. citée, Livre V, Chap. II, p. 11-12 : « Derechef, és affaires du monde, & principalement és affaires d'Etat, surviennent infinies occasions, qui requierent une provision prompte & secrette. En ces occurrences un Prince sera-il obligé d'assembler tous ses Conseils d'Etat, de prendre leurs advis & attendre leurs resolutions ? Cela est ridicule. » ; p. 12 : « Vouloir donc obliger le Prince à concerter tout ce qui concerne son Etat avec son Conseil, c'est luy vouloir faire perdre le plus grand advantage qu'il puisse avoir en la conduite de ses affaires, & en effect luy arracher sa qualité de Prince & de souverain ; » ; p. 14 : « Finalement, il y a certaines saisons & rencontres d'affaires, esquelles il est du tout necessaire au prince, de confier une partie de ses plus hauts & plus importants affaires à peu de gens. Comme pour exemple. En un país nouvellement conquis, ou qui ne fait que sortir de troubles, que les factions & conjurations internes avoient excitées, & ausquelles aucuns des principaux membres de l'Etat avoient trempé, ... »

⁶⁶ Cela n'est pas incompatible avec une certaine déontologie, voir Livre V, Chap. VIII « Des qualitez du Ministre, & premierement de la science & du bon sens », p. 33-34 : « Quand aux qualitez de ces Conseillers & Ministres speciaux, j'estime qu'on les peut reduire à quatre principales ; & premierement il est requis que ce soient gens de bon sens, prudens & entendus aux affaires ; en second lieu, qu'ils soient vertueux & gens de bien ; en troizième lieu, qu'ils soient bien affectionnez au Prince & qu'ils ayment son Etat, & la forme du gouvernement ; & finalement, qu'ils soient agreables à ses subjects, ou du moins qu'ils ne leur soient point desagrabables. » ; voir aussi Chap. X « Des autres vertus du Ministre & Confident, & premerement de la pieté avec science », p. 75 sq., où l'auteur insiste sur la Prud'homie du ministre et fait cette distinction capitale p. 78-79 : « Je dis donc, ou qu'une Cour est entierement gastée, & du tout formée sur le model des XV et XVIII chap. du livre que nous examinons, & en ce cas, estant si fort corrompuë & au chef, & aux membres, ce seroit une impertinence d'y vouloir employer un grand homme de bien, & qui viendroit d'un bon air. Ou bien, il y a encor quelque chose de sain, & le grand mal est plustost aux extremitez qu'au chef, ou près du cœur, & en ce cas un homme de bien y peut estre employé, & pour y estre employé utilement, il doit avoir les qualitez que nous avons touchées ci-dessus. Car quant au prince de Machiavel, nous ne luy donnons ny Ministres ny Conseillers. »

particulier les Parlements⁶⁷. Bayle se souvient certainement de l'argumentaire absolutiste, lorsqu'il analyse les événements ultérieurs de la Glorieuse révolution et dénonce les pratiques subversives des protestants – d'où la présence insistante des *Considérations politiques sur les coups d'Etat* dans les articles « Machiavel » et « Hospital ». Seul le profond pessimisme anthropologique de Bayle peut expliquer l'utilisation d'un texte dévoué à la cause de la raison d'État, certes, mais aussi l'un des exemples les plus choquants de justification de la violence politique, comme en témoigne l'analyse naudéenne de la Saint Barthélémy⁶⁸. « Il faut par une malheureuse & funeste nécessité que la Politique s'éleve au dessus de la Morale ». Le Machiavel de Bayle est un autoritaire et un étatiste quand il s'agit d'affirmer la souveraineté inaliénable du prince, son droit le plus strict à user des maximes de l'art de régner, sa légitimité à recourir aux coups d'État lorsqu'il y va de la sûreté du royaume. Mais c'est aussi un « politique » au sens où Michel de l'Hôpital est un politique, qui voit dans l'esprit partisan des confessions chrétiennes la menace la plus sérieuse pour la paix et la conservation de l'État. Le parallèle esquissé ici entre les désordres de la Ligue en France et ceux causés par les troubles d'Angleterre témoigne assez que l'intolérance et l'esprit de sédition ne sont pas l'apanage d'un parti en particulier. Les articles « Machiavel », « Hospital », « Corbinelli » participent pleinement de cette réflexion sur la tolérance et ses limites qui de la *Réponse d'un nouveau converti* à l'*Avis aux réfugiés*, du *Commentaire philosophique* à la *Réponse aux questions d'un provincial*, parcourt le corpus baylien.

⁶⁷ Voir notre analyse du *Mascurat* in « *Guérir du sot* » : les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique, Paris, H. Champion, 2007, chap. VI, notamment pp. 831-839.

⁶⁸ Nous remercions Lorenzo Bianchi pour ses remarques suggestives.